

■ **Association Internationale des Footballeurs Professionnels (A.I.F.P.)**, à Nyon (FOSC du 07.10.1998, p. 6890). L'association est radiée d'office, conformément aux dispositions de l'art. 89 ORC.
Journal no 5345 du 24.05.2004
(02283102 / CH-550.0.070.255-1)